

## **Réponse du Transporteur à l'engagement 7**

(Demandé par la FCEI)



**Engagement 7**

(Demandé par Me Turmel de la FCEI, 2019-12-06, notes sténo de l'audience du 6 décembre, volume 3, page 182)

Référence : B-0040, HQT-10, Document 1.1, tableau R2.2 et B-0056 (R-4058-2018).

**Demande :**

- 1) Veuillez expliquer ce qui explique cette donnée atypique (en lien avec la pièce B-0040, le tableau R2.2 et la pièce B-0056 du dossier R-4058-2018);**
- 2) Avez-vous investigué pourquoi les corrections apportées à la base de données affectent la variable coût de travaux de manière aussi différente en 2013 ?**
- 3) Vous apparaît-il raisonnable de penser que l'évolution du critère coût des travaux entre 2013 et 2014 représente la réalité des opérations du Transporteur ou croyez-vous que cela résulte davantage d'un problème de donnée ?**

**Réponse :**

**La donnée atypique du tableau pour le critère « Coût des travaux » provient du changement du système d'ordres de travail du Transporteur. Au cours de l'année 2013, le Transporteur a remplacé le système MAXIMO par SAP. La transition vers SAP a causé une perte de la qualité des données de date de création des ordres de travail.**

**Le résultat « coût des travaux » de 2013 aurait dû être plus élevé et ne représente donc pas la réalité.**